



Le Moulin De Grésil

08210 à Yoncq / Proximité Sedan en France

GPS : 49.5818, 5.0302

Da Costa Lima Antonio

SAS moulin de grésil 08210 YONCQ

Siret : 914 267 257 00014

<https://www.moulindegresil.fr>

fixe +33 10 43 54 66 / port.1 +33 665 62 78 68

port.2 +32 474 19 07 19



CONTRAT DE LOCATION N°2025/00

Entre les soussignés :

DA COSTA LIMA Antonio

1 moulin du Grésil - 08210 à Yoncq

Lemoulindugresil@gmail.com

Ci-après dénommer « **Le Bailleur** »

Et

NOM :

PRENOM :

ADRESSE POSTALE :

PAYS :

TELEPHONE :

MAIL :

Ci-après dénommer « **Le Preneur** »

Les dispositions du présent contrat se substituent à tout contrat ou accord antérieur, écrit ou oral, entre les parties et content l'entier accord entre elles. Elles prennent effet à compter du jour de la signature du présent contrat.

OBJET DU CONTRAT DE LOCATION

Les parties déclarent que la présente location (Salle et Chambres) n'a pas pour objet des locaux loués un usage d'habitation principale ou professionnel.

En conséquence, elles conviennent que leurs droits et obligations respectifs seront régis par les stipulations du présent contrat.

La salle ainsi que ses 5 chambres attenantes sont louées meublées et feront l'objet d'un état des lieux entrée/sortie.

DESCRIPTION DE LA LOCATION

La location comprend :

- Une grande salle de séjour de +/-170m² incluant une cuisine équipée de +/-50m² et un petit salon de +/-12m².
- Deux WC
- Deux salles de bain
- 5 chambres
- La grande salle comporte 10 tables rondes diam.180 cm , 80 chaises, 3 tables rectangulaires en bois, 1 grande table buffet en bois, 1 grand écran de projection.
- La cuisine comprend un service de table complet pour 80 personnes, 1 grand réfrigérateur avec congélateur inclus, 2 grands réfrigérateurs, 1 lave-vaisselle, 1 cuisinière piano au gaz avec four, 1 grand four électrique, 1 fours micro-ondes, 3 machines à café, 1 appareil à glaçons et divers petits électroménagers.
- Le petit salon est équipé d'une télévision, du système wifi, un fauteuil 2 places et un fauteuil 3 places.
- Les chambres disposent de 16 couchages.

La grande salle de séjour comporte une véranda donnant sur une terrasse extérieure située en bord de rivière et disposant de : 3 tables hautes (mange debout), 1 table basse en fer forgé avec ses 8 chaises, 1 petit salon en fer forgé 8 places, 2 tonnelles blanches 3mx3m, 2 parasols noirs.

OCCUPATION DE LA LOCATION

Le bien est loué pour 80 occupants maximum.

Le bailleur loue et remet les clés au preneur du **vendredi** à **partir de 16h00** au **dimanche****jusqu'à 16h00**.

Date et heure à laquelle, le preneur s'engage à avoir intégralement libéré les lieux et la remise des clés.

Un inventaire des ustensiles + équipements de cuisine seront établis le jour de l'entrée en location et de sortie

TARIF DE LA LOCATION ET CHARGES

Les parties ont convenu de fixer le prix de la location : PACK.1 à **2 350 € TTC (salle + 5 chambres)** ou PACK. 2 à **1 950 € TTC (salle sans les chambres)** pour l'intégralité de la période de location.

Le loyer ci-dessus comprend la location de

- Serviettes de bain (PACK.1)
- Draps (PACK.1)
- Electricité
- Eau de pompage
- Gaz
- Chauffage
- Accès Internet
- Taxe de séjour

Non-compris dans le tarif :

- 50 € 1 Grand Barbecue avec rôtissoire + **20 € si pas rendu nettoyé**
- 50 € par heures en sus avant ou après la période de location de base. (Max. 4h)
- 500 € par journée en sus de la période de location de base. (Max.2 journées)
- 100 € par tranche de 10 occupants en sus des 80 prévues précédemment.
- Ménage fin de séjour (200 € TTC)
- Sacs poubelles triés laissés dans le bac max. 5 sacs de 30 Litres / 5,00 € le sac

RESERVATION DE LA LOCATION

Afin de procéder à la réservation de la location, le Preneur effectue d'abord le versement de l'acompte et retourne au Bailleur le présent contrat paraphé à chaque page et signé à la dernière.

- **Un acompte de 40%** : PACK.1= **940 €** ou PACK.2 = **780 €** est à régler par le preneur afin d'enregistrer sa location.
- **Le solde de** : PACK.1= **1 410 €** ou PACK.2 = **1 170 €** additionné au frais de ménage de **200 euros** est à régler **15 jours** avant la date de location.
- **Une caution locative de** : PACK.1 ou PACK.2 = **500 €**, sera retenue par virement ou chèque avant l'entrée en location.

Celle-ci sera restituée après l'état des lieux de sortie si aucuns dommages locatifs n'ont été relevés.

Sont compris comme dommages locatifs : dégradation du logement intérieur et extérieur en général.

Les biens mobiliers garnissant l'hébergement et les extérieurs. Les ustensiles de cuisine et les équipements laissés à disposition étant abîmés, cassés ou manquants.

Acompte, solde et caution locative à verser sur le compte bancaire suivant :

DA COSTA LIMA ANTONIO

« SAS LE MOULIN DE GRESIL »

(IBAN) FR76 – 1513 – 5001 – 8008 – 0004 – 5784 – 582

(BIC) CEPAFRPP513

OBLIGATION DU PRENEUR

Le Preneur s'engage à faire un usage normal et raisonnable des lieux, des moyens de confort mis à sa disposition (chauffage, eau, gaz, électricité,) ainsi que des équipements (électroménagers, wifi, cuisine,etc).

Il est interdit de faire une copie des clés remises par le Bailleur.

Il est strictement interdit au preneur de déplacer ou de sortir vers l'extérieur les biens mobiliers garnissant l'hébergement intérieur et vis-versa.

A remettre impérativement en place tout le mobilier déplacés aux mêmes emplacements avant location. Le preneur ne pourra exercer aucun recours contre le Bailleur en cas de vol ou déprédations dans les lieux loués.

Le preneur s'engage à ne pas **laisser jouer ou courir toutes personnes** dans le couloir accédant aux chambres.

Il s'abstiendra de perturber en général le confort ou la tranquillité du Bailleur pendant la durée du séjour.

OBLIGATION DU BAILLEUR

Le Bailleur s'engage à maintenir la location faisant l'objet du présent contrat dans un état satisfaisant d'entretien, de propreté et de sécurité.

Il s'engage à signaler, dans les meilleurs délais, au Preneur, toute modification de nature à modifier le confort.

Dans le cas où un appareil ou matériel exerçant une influence majeure sur le confort du Preneur, venait à être défaillant, le Bailleur s'engage à mettre en œuvre les moyens permettant la réparation dans les meilleurs délais.

SECURITE DE LA LOCATION

Le preneur déclare avoir été pleinement averti des risques liés à la configuration du lieu, en particulier, la proximité du ruisseau et de la retenue d'eau, qui, pour des raisons techniques, ne peuvent être complètement sécurisés.

Le preneur veillera, tout particulièrement, à empêcher toutes personnes à s'approcher de l'eau et à pénétrer sur la passerelle de la retenue d'eau, ainsi que toutes zones privées.

Le bailleur décline toute responsabilité sur des dégâts occasionnés dans les zones Parking.

ANNULATION DE LA LOCATION

Le preneur, renonçant unilatéralement à la location, abandonne toutes les sommes déjà versées.

Si le Bailleur résilie unilatéralement le contrat, pour toute raison autre qu'une inexécution des obligations contractuelles du locataire, il devra rembourser l'acompte dans les meilleurs délais.

ASSURANCE DE LA LOCATION

Le preneur indique bénéficiaire d'une assurance de responsabilité civile.

Un document provenant de son assureur doit être fourni avant l'arrivée dans les lieux.

Ce document portera notamment le nom de la compagnie et le numéro de contrat.

En cas de dégradation ou sinistre, le Preneur en prendra l'entière responsabilité quel que soit l'implication d'autres accompagnants.

RECOURS DE LA LOCATION

Le preneur renonce à tout recours contre le Bailleur en cas de vol commis dans les lieux loués, interruption du service de l'eau, du gaz, de l'électricité et trouble du voisinage.

Pour l'exécution des présentes, le Bailleur et le Preneur font élection de leurs domiciles respectifs, indiqués en entête des présentes.

Toutefois, en cas de litige, le tribunal du domicile du Bailleur sera seul compétent.

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Réalisé en 2 exemplaires,

Signature du Bailleur,
(Lu et Approuvé)

Signature du Preneur, PACK. 1
(Lu et Approuvé)

Date :

Date :